



SOMMAIRE

Le mot du maire	p. 2
Quoi de neuf à l'école	p. 3
Travaux rues Peiresc et Charles Frouin	p. 4
La 6 ^{ème} fête agricole	p. 5

Goudronnage à Guérin	p. 6
Les obligations d'égavage	p. 8
Les obligations de débroussaillage	p. 9
Des bateaux barbecue !	p. 10
Parcours Terra Aventura	p. 10
Agenda 2021	p. 12



Chers Porcheroises, chers Porcherois,

C'est la rentrée !

Porchères n'échappe pas au destin du reste de la planète. Nous vivons tous au rythme de l'épidémie de COVID-19 depuis près de 2 ans. Mais il faut bien vivre !

Les pour et les contre le vaccin, les pour et les contre le pass sanitaire... Ce n'est pas au niveau de Porchères que les décisions se prennent, ni que les enjeux se dessinent.

Votre équipe municipale reste mobilisée pour faire face au quotidien et préparer l'avenir. Jamais il n'y aura eu autant d'études en même temps au sein de la mairie. Je m'explique :

- Les travaux de l'extension-réhabilitation de la mairie sont lancés. Nous consultons actuellement les architectes et le premier coup de pioche commencera début 2022.
- Pendant ce temps, une étude démarre sur l'avenir du bâtiment de l'école. Réhabilitation, construction d'une école neuve ? d'ici la fin de l'année, nous saurons mieux à quoi nous en tenir.
- Parallèlement, grâce à La Cali et à son service Habitat, nous démarrons une étude avec l'A'URBA (Agence d'Urbanisme) sur l'avenir « urbain » de Porchères en vue de l'arrivée du PLUi à l'horizon 2025.
- Enfin, avec le SDEEG, nous démarrons une étude dans le cadre du CEP (Conseil en Energie Partagé) pour analyser les bilans énergétiques de l'ensemble de nos bâtiments communaux et envisager plusieurs améliorations : panneaux solaires, chaudière centrale, isolation supplémentaire, etc. Les ingénieurs vont se pencher sur notre sort et nous dire ce qu'ils préconisent. Le conseil municipal décidera.

Après un mandat 2014-2020 où nous avons assaini nos finances et entretenu les bâtiments existants, le moment est venu de prendre notre élan pour faire pleinement entrer Porchères dans le XXIème siècle. Pour cela il faut des bons conseils, des moyens, et surtout une volonté de faire le meilleur pour notre commune. C'est ce à quoi nous nous employons chaque jour, élus et agents de la commune.

Je pense que c'est une chance, et même peut-être un privilège d'habiter Porchères. Nous avons un climat tempéré, peu de délinquance, un cadre de vie naturel de qualité (rivière, forêt), la fibre optique arrive dans chaque foyer... Comparé au reste du monde, c'est sans doute nettement mieux que dans bien des endroits sur cette planète. Sachons simplement apprécier.

Bonne lecture

David REDON, maire de Porchères

Résultat des élections départementales et régionales du 27 juin

Les 20 et 27 juin 2021 se déroulaient les élections départementales et régionales. A l'issue de ces scrutins, les conseillers départementaux pour notre canton de Nord-Libournais sont Michelle LACOSTE et Sébastien LABORDE, avec pour remplaçant Eveline LAVAURE-CARDONA et Christophe GALAN. Le président du département a été réélu, Jean-Luc GLEYZE. Félicitations à eux. Pour la région, le président Alain ROUSSET a été réélu.



Quoi de neuf à l'école ?

Ce jeudi 2 septembre 2021, les enfants vont reprendre le chemin de l'école. C'est la deuxième rentrée avec le COVID. Nous faisons en sorte que cette rentrée particulière se déroule de la meilleure façon possible pour les enfants, pour les enseignants et personnels ainsi que pour les familles.

Les nouveaux protocoles sanitaires de cette rentrée, sensiblement identiques à ceux de juin dernier sont désormais bien rodés. Ils sont adaptés à chaque temps de la journée : garderie, transport scolaire, temps en classe, récréation, repas dans le restaurant scolaire. A chaque lieu et à chaque temps son protocole.

Au sein du RPI il y a toujours 7 classes : 4 à Porchères et 3 à Saint-Antoine-sur-l'Isle.

Les 4 classes de Porchères se répartissent ainsi 57 enfants :

Classe de Grande Section : 13 élèves : Mme TOMBU Christine (Directrice) avec Mme CAGNY Laetitia (ATSEM)

Classe de CE1 : 9 élèves : Mme GODARD Jessica

Saluons l'arrivée de 2 nouvelles enseignantes, qui habitent à Porchères :

Classe de CP : 12 élèves : Mme DUVIGNACQ Marie

Classe de Petite section et Moyenne section : 23 élèves : Mme DUSSEL Aurélie avec Mme CHIGE Chantal (ATSEM)

Parmi les nouveautés à venir prochainement dans la cour de l'école : de nouveaux équipements, des ludosphères et des ludobaskets pour permettre aux enfants de faire des activités lors des récréations.



Travaux rues Peiresc et Charles Frouin

Suite à plusieurs fuites d'eau potable sur la canalisation de la rue Peiresc et la rue Charles Frouin, le SIAEPAVID (Syndicat d'eau de Saint-Médard-de-Guizières) avec le concours de la SOCAMA a entrepris une étude pour le remplacement de la canalisation d'eau potable de ces deux rues ainsi que l'implantation d'un poteau d'incendie rue Peiresc.

L'entreprise CISE TP a été retenue pour effectuer cette opération d'un montant de 406.991,16 € TTC montant à la charge du SIAEPAVID. L'implantation du poteau d'incendie pour 2231,00€ HT sera à la charge de la commune.

L'entreprise CISE TP procède au démarrage des travaux à partir du 30 août 2021 pour une durée de 4 mois. **La circulation sera interdite rue Peiresc sauf pour les riverains et les services publics.** Une déviation sera installée par l'entreprise. **Le stationnement des véhicules sera interdit sur la voie publique** pour ne pas entraver le passage des véhicules de chantier.

Le début des travaux commence au niveau du N°830 de la rue Peiresc (angle chemin des Romains) jusqu'à l'angle de la rue de quatre chemins. L'implantation du poteau d'incendie sera positionnée au niveau du N°390 de cette même rue.

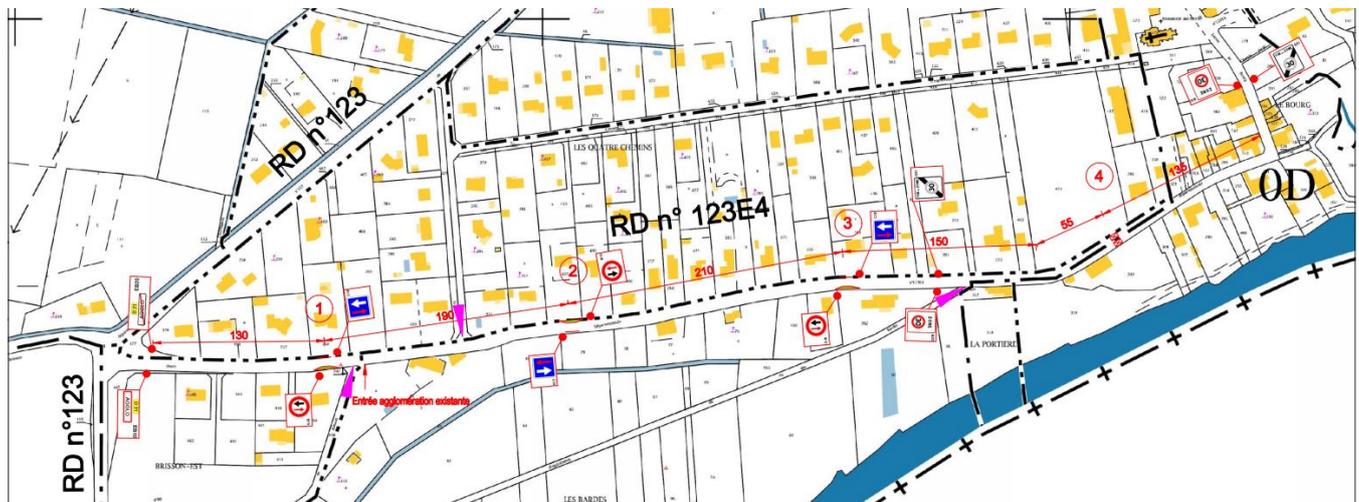
Dans un second temps, le démarrage des travaux de la rue Charles Frouin depuis l'angle de la rue des quatre chemins jusqu'au N° 264 de cette même rue. Les mêmes dispositions que pour la rue Peiresc seront prises. Tous les compteurs d'eau des riverains de la rue Peiresc et rue Charles Frouin seront positionnés sur le domaine public.

Concernant le transport scolaire du collège de Coutras, La Cali a fait le nécessaire auprès du transporteur. Concernant le ramassage des bacs jaune et marron le SMICVAL est informé et fera le nécessaire pour assurer ses missions

Concernant la Poste et les pompiers, des accès seront maintenus à chaque habitation le temps du chantier.



A l'issue du chantier de renouvellement de la canalisation d'eau potable, un nouveau chantier commencera sur ce tronçon, celui de la sécurisation routière. En effet, le conseil municipal a décidé d'implanter sur l'ensemble du linéaire de la rue Peiresc, 3 installations de type écluses et ralentisseur pour faire ralentir les véhicules. Tous ces travaux devraient s'achever début 2022.



La 6^{ème} grande fête agricole

Les 17 et 18 juillet avait lieu la 6^{ème} grande fête agricole d'hier et d'aujourd'hui dans l'esprit des anciens comices du siècle dernier. Ce fut une réussite avec une météo parfaite !

Le samedi la charbonnière a été allumée devant un public nombreux suivi de battages à l'ancienne avec des gerbes de blé coupées à la faux par des bénévoles dans les jours précédents. Dans la soirée, le moutonnier Pascal SANCIER nous a régalé avec le repas méchoui servi le soir sous abri pour 284 couverts, accompagné de l'orchestre RAPHODY ANIMATION.



Durant les deux jours le public a pu voir des biquettes en liberté, une génisse baladée par des bergers en culottes courtes, de magnifiques stands de volailles, canards, oies, pigeons, volailles d'ornements, lapins, etc...

Pour la première fois, un concours National de chiens de troupeaux, dont certains participants venaient de la Picardie, La Lorraine, l'Oise, la Normandie, etc... Ces participants sont restés à Porchères durant quatre jours.

Le dimanche matin avait lieu la transhumance des moutons de la ferme du Paillot, que vous avez suivi avec des enfants habillés en petits bergers pour l'occasion.

Vous avez pu assister à la tonte des moutons, voir le travail des tisserandes qui travaillent la laine de moutons depuis le cardage, le filage et le tissage pour en faire de magnifiques ouvrages de qualité.

Vous avez pu apprécier les supers muscles et la puissance des chevaux de trait de Suzana, balader vos enfants à dos de poney ou vous promener en calèche.



Pour les amateurs, il y avait du matériel agricole ancien et moderne, des tracteurs d'une autre époque, très rares aujourd'hui. Le tout manipulé par Julien un passionné de vieilles mécaniques, sans aucun doute !

Des artisans qui travaillent des produits de la nature, le bois, le liège, les savons naturels, la

vanille, les épices, le miel de la région et tous les dérivés de notre agriculture.

Des fabricants de cordes et autres attaches d'utilités diverses, il y avait même du recyclage de tissus et autres matières, des ateliers de cuir, de marqueterie de paille, de fabrication de savons et produits d'entretien au naturel, auxquels vous pouviez participer.

Pour les gourmands, vous avez pu y déguster des glaces de la ferme de Javerzac, du pop-corn bio d'Izon, de la bière brassée localement, des dégustations de lait de qualité... Durant les deux jours vous avez pu vous restaurer auprès des producteurs, éleveurs et confecteurs locaux. Il y avait du choix et de la qualité, la preuve par le nombre de repas servis le dimanche midi sous l'ombrage des chapiteaux, plus de 200 couverts ! Et pour finir notre 5^{ème} championnat de lancer de bouses de vaches. Quel bonheur et quelle joie de voir sur le podium final, le sourire des vainqueurs.

Ce championnat est désormais incontournable et il fait partie ainsi que cette fête de l'identité de notre commune. Il est bon de rappeler que c'est l'agriculture qui nous nourrit. Même à la campagne, un peu de culture sur le passé est toujours nécessaire pour savoir d'où l'on vient et où l'on va.



Travaux de goudronnage à Guérin

Lorsqu'en 2020 Le conseil municipal a décidé de regoudronner la route de Guérin, depuis Larret jusqu'à la Vergnotte nous avons choisi d'effectuer ces travaux routiers en deux tranches. D'abord les routes extérieures au village (travaux effectués en 2020) puis le cœur du village avec un enrobé de meilleure qualité pour les riverains.

L'entreprise retenue pour ces deux tranches de travaux a été l'entreprise Bouijaud de Vélines.

On peut dire les choses avec franchise. L'entreprise a rencontré des difficultés techniques et nous n'avons pas été totalement satisfaits des travaux de la tranche n° 1. Mais, après discussion, nous avons trouvé un terrain d'entente et la tranche n°2 a été finalisée cet été, avec reprise des défauts de la 1ère tranche. Aujourd'hui, nous sommes très satisfaits du travail final réalisé. 1,5 km de routes ont été entièrement repris.

Au niveau de la Vergnotte il y avait un problème chronique, depuis plusieurs décennies, de gestion des eaux pluviales. Une saignée en travers de la route et un reprofilage du fossé devrait permettre de régler ce problème d'eaux pluviales.

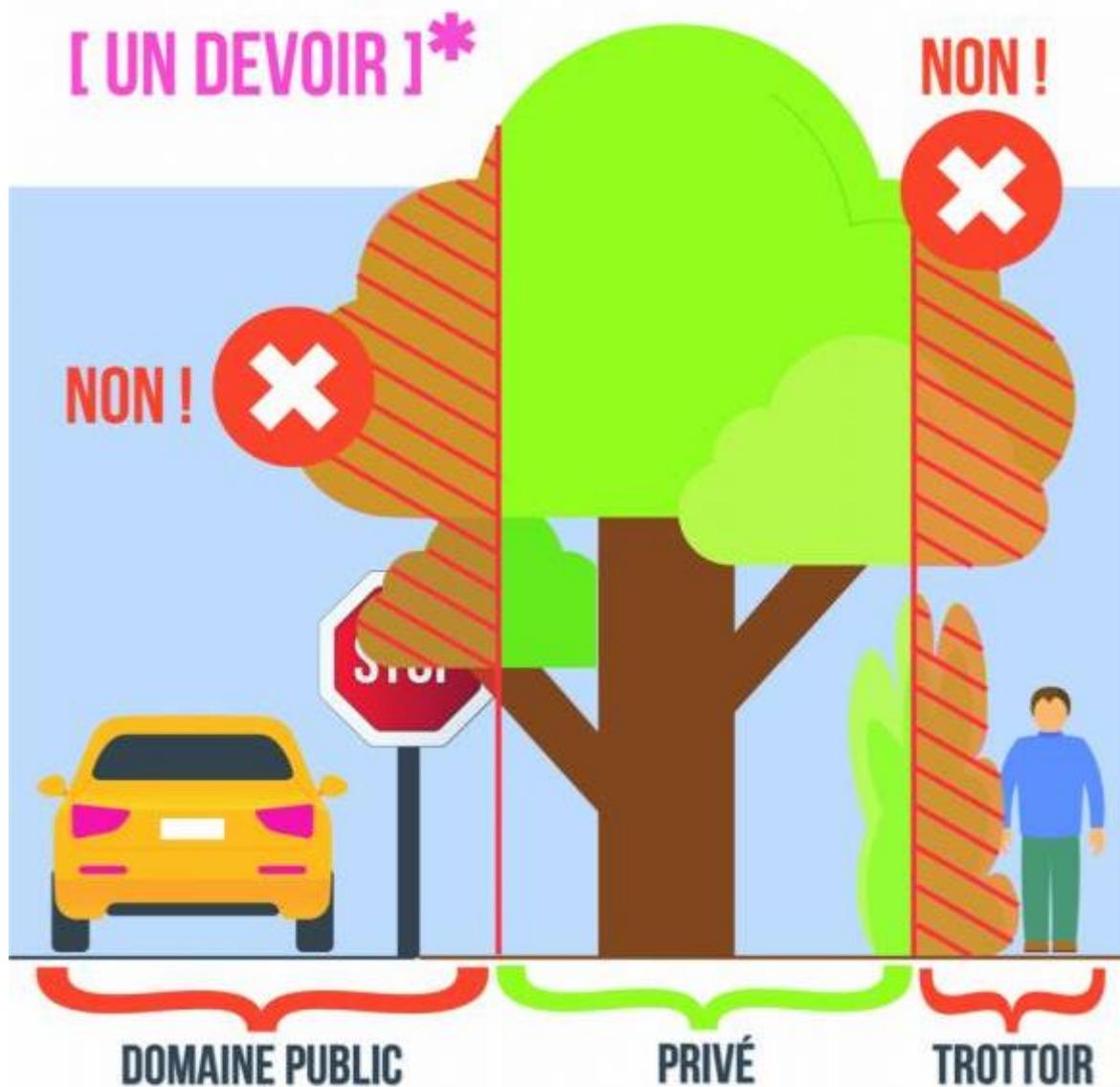


Le vide-grenier du 27 juin

Sur les 80 exposants inscrits pour le vide grenier du dimanche 27 juin à Porchères organisé par le Comité des fêtes, 50 exposants ont répondu présent malgré un temps pluvieux. La brume du matin n'a pas empêché les chineurs de venir trouver leurs perles rares. Merci aux bénévoles du Comité des fêtes, merci aux exposants ainsi qu'aux visiteurs, et rendez-vous l'année prochaine sous un beau soleil... espérons !



ELAGAGE AU DROIT DU DOMAINE PUBLIC



Nous vous rapellons que l'élagage est un devoir au droit du domaine public. En effet, les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie).

Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public (article R 116-2-5° du Code de la voirie routière). La responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident survenait en raison de la violation des dispositions relatives aux plantations en bordure d'une voie publique.

Ceci vaut aussi pour les routes bordées de bois.

De nombreux habitants de Porchères ne respectent pas ces obligations... et vous ?

L'obligation de débroussaillage

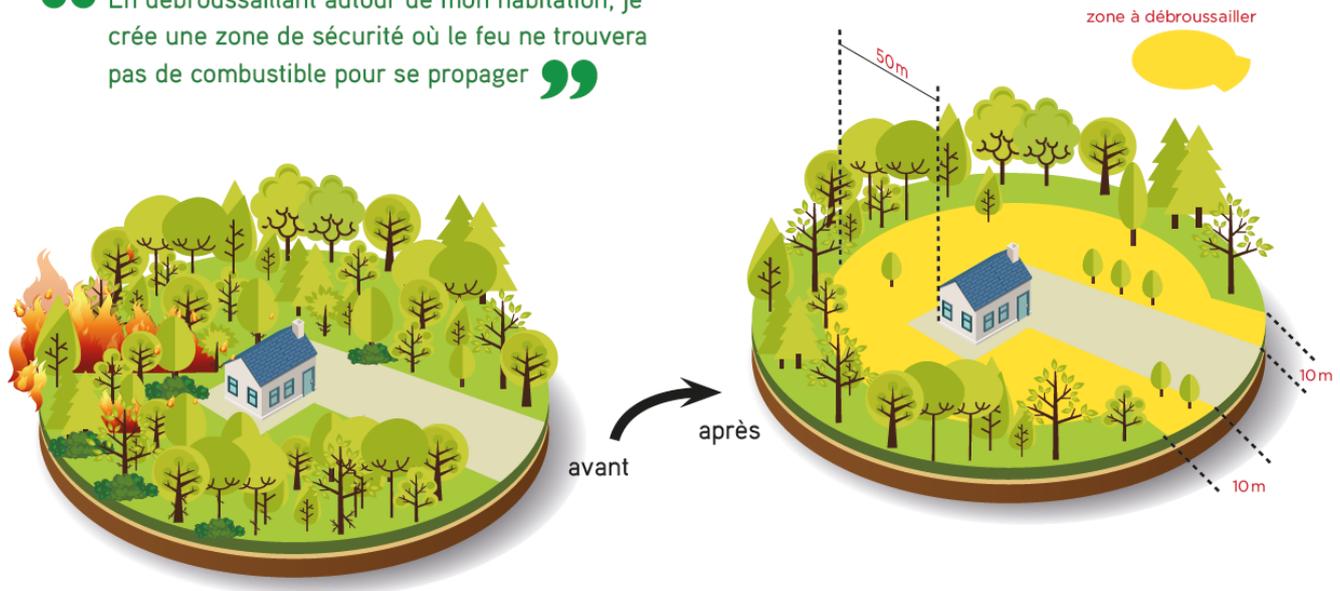
Vivre dans une maison individuelle, en tant que propriétaire ou locataire, c'est une qualité de vie... mais attention, il existe des obligations, notamment celle de débroussailler 50 mètres autour de sa maison.

Il existe au moins 2 bonnes raisons :

- Eloigner les animaux indésirables (rats, serpents...)
- Prévenir le risque de propagation des incendies.

De nombreux habitants de Porchères ne respectent pas cette obligation. Il en résulte parfois des nuisances pour le voisinage.

“ En débroussaillant autour de mon habitation, je crée une zone de sécurité où le feu ne trouvera pas de combustible pour se propager ”



Le débroussaillage consiste à réduire la végétation pour diminuer la densité de végétation autour des habitations et limiter la propagation des incendies. Il garantit la rupture horizontale et verticale de la continuité du couvert végétal. Conformément au règlement interdépartemental et en application du code forestier (articles L 133-1 et L134-6 du Code forestier), le débroussaillage est obligatoire dans les zones exposées situées à moins de 200 m de bois et forêts (massifs de plus de 0,5 ha), sur l'ensemble du département. Les travaux de débroussaillage sont à la charge du propriétaire des constructions, chantiers ou installations de toute nature, même au-delà des limites de propriété. Le propriétaire ou l'occupant des fonds voisins ne peut s'opposer à la réalisation des travaux de débroussaillage, ceux-ci sont mis à leur charge. Toute opposition constitue un trouble anormal de voisinage. La limitation de l'apport de feux en forêt est également une mesure individuelle de nature à limiter les départs de feu (interdiction de fumer, interdiction d'incinération...).

Le débroussaillage et le maintien à l'état débroussaillé sont obligatoires dans les forêts, landes et plantations autour des habitations, chantiers, ateliers, des voies privées et publiques (code forestier et règlement interdépartemental de protection de la forêt contre les incendies). La zone à débroussailler de 50 m peut être prolongée jusqu'à 200 m dans certaines zones réglementées par un Plan de Prévention des Risques Feux de Forêts (PPRIF).

Des bateaux-barbecues sur l'eau !

Avez-vous remarqué ces curieuses embarcations qu'on peut désormais apercevoir sur la rivière ? Il s'agit de bateau-barbecue !

Le site touristique du moulin de Porchères propose de partir, le temps d'un repas à la découverte de la rivière avec ce bateau en forme de « donut ». Au centre du bateau un barbecue pour profiter, en famille ou entre amis d'un moment de déconnexion, au centre de la rivière.

Equipé d'un moteur électrique l'embarcation est presque silencieuse, sans odeur, et permet de respecter les lieux. Le bief de l'Isle où se déroule la croisière vous fera aborder la zone



naturelle de l'aubarède avec ses nombreux oiseaux entre le barrage de Porchères et celui de Logerie.

Le repas est fourni par le restaurant « la guinguette du moulin », composé d'une planche apéritive, d'une grillade et ses légumes et de brochettes de fruits au chocolat fondu au barbecue.

La réservation est obligatoire sur le site <https://www.tourisme-libournais.com/reserver-sejour/loisirs/>

Le site du moulin est le seul en Nouvelle Aquitaine à être doté d'un tel équipement qui a été financé par l'Office de Tourisme Intercommunal du Libournais (l'Office de Tourisme de La Cal).

Après les waterbikes arrivés en 2019, ces bateaux-barbecues permettent de redonner vie à la rivière et de diversifier l'offre touristique du moulin de Porchères.



Un parcours Terra Aventura à Porchères !



Depuis mi-juillet, il y a, à Porchères et Saint-Seurin-sur-l'Isle, un parcours Terra Aventura... le géocaching Nouvelle-Aquitaine

Terra Aventura est une application gratuite à télécharger sur son téléphone. Après avoir créé (facilement) un profil, vous avez accès à près de 500 parcours de chasse au trésor connectée. Le parcours de Porchères-Saint-Seurin démarre à la plage de Saint-Seurin. 9 étapes vous mènent au fil des 5,5 km de parcours, à découvrir le patrimoine architectural et naturel de Saint-Seurin et des alentours du moulin de Porchères : L'aciérie Jackson, la Tour Buthaud, les casernes, la réserve mondiale de Biosphère de l'UNESCO, la navigation de l'Isle etc... Un parcours accessible à tous, enfants comme adultes, à faire en famille ou entre amis.

Durée : environ 2 h. Gratuit. Tous les jours de l'année.

A la fin du parcours, récupérez un petit cadeau, un « poi'z ». Au fil des différents parcours, collectionnez les poi'z. Tout près d'ici d'autres parcours sont disponibles : à Libourne, Coutras, Guîtres, Echourgnac, la Roche-Chalais, Saint-Aulaye, Gensac...



Le spectacle de la Smart Compagnie

Tout était parfait ce 14 août pour accueillir sur le site du moulin de Porchères, le spectacle labellisé Scène d'été en Gironde de la Smart Compagnie. Le temps n'était pas trop chaud, la lumière tombante du soleil éclairait les artistes, les feuilles vertes des arbres offraient un décor naturel d'exception, etc.

Le spectacle était à la fois poétique, artistique, acrobatique. Le public d'environ 150 personnes a suivi dans une déambulation les membres de la troupe au gré des différents « spots ».

Un grand moment culturel de l'été Porcherois !



18 ET 19 SEPTEMBRE	2 OCTOBRE	20 NOVEMBRE
JOURNEES DU PATRIMOINE	REPAS ENTRECOTE FRITES	LOTO
MOULIN DE PORCHERES	COMITE DES FETES	COMITE DES FETES
		

D'autres activités sont prévues mais les détails ne sont pas connus à l'heure où nous imprimons ce journal.

L'épidémie de COVID-19 a fortement perturbé les activités associatives. Aussi, l'agenda est susceptible d'être modifié. Pensez à vérifier sur le site internet ainsi que sur la page facebook de la mairie de Porchères.

Reprise des répétitions de la Chorale

La chorale Méli-Mélo Gamme reprend ses répétitions A partir de la rentrée de septembre, la chorale de Porchères reprend ses répétitions tous les jeudis soir à la salle polyvalente. Musiciens, choriste, amateur ou confirmés, n'hésitez pas à rejoindre la joyeuse troupe dans une ambiance conviviale et familiale.



Mairie de Porchères
 37 Place Paul et Pierre Barrau
 33660 PORCHERES
 Tel : 05.57.49.61.52
mairie@porcheres.fr
<http://www.porcheres.fr>

Horaires d'ouverture

Lundi 14 h - 18 h
 Mardi 9 h - 12 h 30, 14 h - 18 h
 Mercredi 9 h - 12 h 30
 Jeudi 9 h - 12 h 30, 14 h - 18 h
 Vendredi 9 h - 12 h 30, 14 h - 18 h
 Samedi matin, sur rendez-vous.